

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 29 avril 2020

Date de la convocation: 21/04/2020

Membres en exercice :

12

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,

Présents : 5

Présents : Joseph FROMIGUE, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Catherine LISSARRAGUE, Marianne SARTHOU

Votants : 5

Représentés :

Excusés : André CAZÈRES, Brigitte CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain LARROUDÉ, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Françoise TREY

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre CAPOU

2020_035 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

Le Président rappelle que la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin assure la présidence et l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Péguère Barbat Cambalès ».

Le projet d'animation à mettre en œuvre pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 est présenté. Ces actions seront menées par l'animateur Natura 2000.

Le coût total de l'animation a été évalué à 22 935,43 € HT pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Dépenses	Montant HT en €
Prestations de service	0,00
Dépenses de rémunération	19 216,68
Frais de déplacements	836,25
Coûts indirects	2 882,50
TOTAL PROJET	22 935,43

Le Président propose au conseil syndical de délibérer afin de solliciter un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres

présents,	RF Tarbes
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 18/05/2020	
065-256501321-20200429-2020_035-DE	

DECIDE

- de solliciter un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 d'un montant de 22 935,43 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'animation ;
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,


A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/05/2020 065-256501321-20200429-2020_035-DE